

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIE
DU 27 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, au siège social du syndicat, sous la Présidence de Monsieur CARRIERE.

Date de convocation : 21 janvier 2020

Date d'affichage de la convocation : 21 janvier 2020

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11

Votants : 11

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Alain ROUS, Jean REVERSAT.

Saussines : Monique MASDURAUD, Henry SARRAZIN, Jean-Michel MEUNIER.

Sommières : Régis CARRIERE, Michel FRANGEOT, Guy MAROTTE, Christian PIERRE.

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, William PAU.

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Francis PRATX (suppléant) Loïc FATACCIOLI.

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Villevieille : Bernard COURGEON, Philippe GORRETTA (suppléant).

Sommières : Camille SEGUIER (suppléé par M. PIERRE).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Michel FRANGEOT

• **INTERVENANTS**

Alexis MENARD (Cabinet GAXIEU), Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 27 JANVIER 2020

2020-01.01	Nombre de votants : 11	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A L'EXTENSION DU RESEAU SECTEUR ROUTE DE BEAULIEU / ESCOUO PORT A SAUSSINES
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de retenir les 4 candidatures ; • de retenir le classement proposé suite à l'analyse des offres ; • d'attribuer le lot 1 à CISE TP pour un montant de 422 946,64 € HT, soit 507 535,97 € TTC ; • d'attribuer le lot 2 à CISE TP pour un montant de 89 925,00 € HT, soit 107 910,00 € TTC ; • d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché.
2020-01.02	Nombre de votants : 11	DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, SECTEUR ROUTE DE BEAULIEU/ CHEMIN DE L'ESCOUO PORT A SAUSSINES
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'approuver le programme de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au droit de la rue des Zibelines, route de Beaulieu, avenue de Montpellier et chemin d'Escouo Port, pour un montant de 610 000 € HT ; • de s'engager dans une démarche de qualité dans la mise en œuvre du chantier et conformément à la charte qualité LR (mise en concurrence sur des critères de mieux disant et réalisation des contrôles préalables à la réception des ouvrages par un organisme extérieur) ; • de solliciter une aide auprès de la Préfecture, au titre de la DETR, au taux maximal.
2020-01.03	Nombre de votants : 11	CONVENTIONS DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION DE CANALISATIONS SUR LES PARCELLES B218, B406, C371, C455, C456, C457, C467 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESEAU SECTEUR ROUTE DE BEAULIEU / ESCOUO PORT A SAUSSINES
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'approuver la constitution des conventions de servitude sur les parcelles B218, B406, C371, C455, C456, C457 et C467 à Saussines, avec les propriétaires concernés ; • d'autoriser M. Le Président à signer les dites conventions et tout acte afférent à celles-ci.
2020-01.04	Nombre de votants : 10	INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU SECTEUR ROUTE DE BEAULIEU / ESCOUO PORT A SAUSSINES
	Pour : 10	<p><u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide l'instauration de participations aux frais de branchement, en application de l'article L1331-2 du CSP, et en fixe le montant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation pour création d'un branchement d'une maison individuelle : 1 000 €. • Participation pour création d'une antenne pour raccordement de plusieurs habitations : 2 000 €.
2020-01.05	Nombre de votants : 10	APPROBATION DU PROTOCOLE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL ET MISE EN ŒUVRE DE L'ARTT
	Pour : 10	<p><u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approbation du protocole d'accord élaboré et négocié avec les agents portant sur l'organisation du temps de travail des services du syndicat, dont les dispositions entrent en vigueur au 1er février 2020 ; • La mise en place de l'aménagement et de la réduction du temps de travail au 1er février 2020.
2020-01.06	Nombre de votants : 10	ANNULATION DE LA DELIBERATION 2019-10.02 RELATIVE A L'INSTAURATION DE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
	Pour : 10	<p><u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide l'annulation de la délibération 2019-10-02 du 14 octobre 2019, relative à l'instauration de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages d'assainissement.</p>